

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1806

22 juillet 2008

### SOMMAIRE

Achor Time Lux S.A. ....	86685	Manufacture de Tabacs Heintz Van Lande- wyck S.à r.l. ....	86643
Aedon S.A. ....	86683	Medicover Holding S.A. ....	86687
Alicante S.A. ....	86671	Morrison Express Luxembourg GmbH ...	86686
Altoras S.A. ....	86685	Novaprint S.A. ....	86647
Amberlux ....	86647	Omnia Fin S.A. ....	86654
Asian Capital Holdings Fund ....	86652	PG Europe 1 S.à r.l. ....	86687
Capmark El Luxembourg S.à r.l. ....	86664	Pharminvest S.A. ....	86688
Car Frigo Trans S.A. ....	86650	PI Europe 1 S.à r.l. ....	86687
Castle Investments S.A. ....	86664	PI Europe 4 S.à r.l. ....	86688
Circuit Foil Engineering Sàrl ....	86664	ProLogis Italy XXIV S.à r.l. ....	86660
Coriolus Properties Sàrl ....	86685	Quality-Cars ....	86653
Dynasty Investments S.A. ....	86684	Red Romanian Properties S.A. ....	86667
European Rail Freight II S.à r.l. ....	86684	RFS II S.à r.l. ....	86688
Evagoras S.A. ....	86660	Rockhouse Société Immobilière S.A. ....	86684
Fixmer S.à r.l. ....	86644	Ser-Tec Sàrl ....	86650
Gale Estate Enterprises S.A. ....	86665	Shire Holdings Europe No.2 S.à r.l. ....	86663
Gene Alpi S.A. ....	86653	SJ (Luxembourg) Sàrl ....	86644
Global Brands S.A. ....	86651	Solar Europe S.A. ....	86672
Harbor Phase II G.P. S.à.r.l. ....	86648	Stanley Invest Holding S.A. ....	86651
Harbor Phase IV G.P. S.à.r.l. ....	86665	Sweet Port S.A. ....	86683
Imatec-Innovative Machine Technology .....	86647	Technimobilière S.A. ....	86643
I.R.I.S. (Luxembourg) S.A. ....	86667	Tour du Lac S.à r.l. ....	86642
J.P. Morgan Capital Holdings Limited ...	86661	TS Nautilus (Hans-Bockler-Strasse) S.à.r.l. .....	86663
Kalu S.A. ....	86662	Uvita S.A., SPF ....	86684
Kiekert Luxco S.à r.l. ....	86686	Vive les Mariés Sàrl ....	86642
Klepper Distribution Electro-Ménagers SA .....	86648	Voyages de l'Est s.à r.l. ....	86652
Kreuz S.A. ....	86683	Wagner Estrichbau G.m.b.H. Meisterbe- trieb ....	86671
Logitron International S.A. ....	86685	Wagner + Silano Estrichbau G.m.b.H. Meisterbetrieb ....	86671
Logitron International S.A. ....	86686	Your Tacs S.A. ....	86672
Lux Animation SA ....	86661	YTACS Luxembourg S. à r.l. ....	86672
Luxembourg Residential Properties Loan Finance S.à r.l. ....	86654		
Lux Studio S.A. ....	86662		

**Tour du Lac S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

**Capital social: EUR 1.500.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 84.579.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Tour du Lac S.à r.l., (en liquidation)*

Marcello SECCI

Liquidateur

Référence de publication: 2008082468/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR10039. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

**Vive les Mariés Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9048 Ettelbruck, 14, rue Dr Herr.

R.C.S. Luxembourg B 104.833.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte de Cession de parts, reçu par Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck, en date du 2 juin 2008, enregistré à Diekirch le 4 juin 2008, DIE/2008/5052,

de la société à responsabilité limitée «Vive les Mariés Sàrl», avec siège social à L-9048 Ettelbruck, 16, rue Dr. Herr, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B104833,

constituée sous la dénomination de «Boutique CEREMONIE S.à.r.l.» par acte reçu par Maître Marc CRAVATTE, alors notaire de résidence à Ettelbruck du 29 avril 1997, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, page 19262 de l'année 1997, modifiée suivant acte reçu par le même notaire en date du 27 août 1997, publié au Mémorial C, page 32396 de l'année 1997,

la situation suivante:

1. Madame Nicole WAGNER, vendeuse-retoucheuse, demeurant à L-9092 Ettelbruck, 26, rue Pierre Wisser, (matr: 1945 10 28 467), née le 28 octobre 1945 à Luxembourg, déclare par les présentes céder et transporter à Madame Ghislaine KNOTT, employée privée, demeurant à B-4770 Amel, Schoppen 40, née le 9 mai 1964 à Weismes en Belgique (matr: 1964 05 09 069), les deux cent quatre-vingt quatorze (294) parts sociales lui appartenant dans la susdite société.

2. Suite à la cession qui précède, les six cent (600) parts sociales de la société à responsabilité limitée "Vive les Mariés s.à.r.l.", sont réparties comme suit:

	Parts sociales
Monsieur Marino PALAZZARI .....	306
Madame Ghislaine KNOTT .....	294
Total: .....	600

3. Monsieur Marino PALAZZARI, indépendant, demeurant à L-9048 Ettelbruck, 16, rue Dr. Herr (matr. 1944 04 08 373), né le 8 avril 1944 à Dudelange, devient gérant technique de la société. Il donne sa démission comme gérant administratif.

4. A donné sa démission de ses fonctions de gérante technique, Madame Nicole WAGNER, prénommée et est nommée Madame Ghislaine KNOTT, prénommée, en tant que gérante administrative.

5. La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant technique.

6. Le mandat des gérants reste valable jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Ettelbruck, le 30 juin 2008.

Pierre PROBST

Le notaire

Référence de publication: 2008086937/4917/39.

(080099104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

**Manufacture de Tabacs Heintz Van Landewyck S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 87.229.

La déclaration conformément à l'article 70 de la loi du 19 décembre 2002 concernant les comptes annuels au 31/12/2005 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

MANUFACTURE DE TABACS HEINTZ VAN LANDEWYCK S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008083236/4554/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG05906. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

**Technimobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 88.475.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mai 2008, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

*Quatrième résolution*

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur SCHLÄFLI Mathias Christian, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Salvatore DESIDERIO, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 20 décembre 2006. L'Assemblée nomme définitivement Monsieur SCHLÄFLI Mathias Christian en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de l'an 2010.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 8, avenue de la Liberté, L -1930 Luxembourg, au 18, avenue de la Porte Neuve, L - 2449 Luxembourg.

*Sixième résolution*

L'Assemblée prend acte et accepte la démission présentée par Monsieur Stefano DE MEO en qualité d'Administrateur de la société et décide de nommer L' Administrateur suivant:

- Monsieur Mirko LA ROCCA, employé privé, au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur.

A l'instar du mandat des autres Administrateurs, le mandat de l'Administrateur nouvellement nommé prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2009.

L'Assemblée prend acte du changement d'adresse de l'Administrateur Monsieur Davide MURARI du 12, avenue de la Liberté au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'Assemblée décide de ne pas renommer la société ALTER AUDIT Sàrl, 69, rue de la Semois, L - 2533 Luxembourg et décide de nommer Madame Francesca DOCCHIO, employée privée au 18, avenue de la Porte Neuve, L - 2227 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/06/2008.

TECHNIMOBILIERE S.A.

Stefano DE MEO

Administrateur

Référence de publication: 2008087081/43/39.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09396. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

**Fixmer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1811 Luxembourg, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 22.575.

La déclaration conformément à l'article 70 de la loi du 19 décembre 2002 concernant les comptes annuels au 31/12/2005 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

FIXMER S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008083237/4554/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG05904. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

**SJ (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 212.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.238.

In the year two thousand eight, on the twenty-sixth of June.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

THERE APPEARED:

Santa Juana Limited, a company incorporated in accordance with and governed by the laws of Jersey, having its registered office at La Motte Chambers, La Motte Street, St Helier, Jersey, JE1 1BJ, Channel Islands,

hereby represented by Maître Marc Loesch, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 26 June 2008 (the "Sole Partner").

The said proxy signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Partner has requested the undersigned notary to document that the Sole Partner is the sole partner of SJ (Luxembourg) S. à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-131.238, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg) dated 26 June 2007, published on 3 October 2007 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2185 (the "Company"). The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg) on 9 January 2008 published on 30 April 2008 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1076.

The Sole Partner represented as above mentioned has recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

(1) To increase the share capital of the Company by an amount of two hundred thousand Euro (EUR 200,000.-) so as to increase it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to two hundred twelve thousand five hundred Euro (EUR 212,500.-).

(2) To issue twenty million (20,000,000) new shares with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

(3) To accept subscription for these twenty million (20,000,000) new shares with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) per share by, Santa Juana Limited, a company incorporated in accordance with and governed by the laws of Jersey, having its registered office at La Motte Chambers, La Motte Street, St Helier, Jersey, JE1 1BJ, Channel Islands, and to accept payment in full for such new shares, by a contribution in cash.

(4) To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, in order to reflect the above resolutions.

(5) Miscellaneous.

The Sole Partner representing the entire share capital of the Company has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Partner resolved to increase the share capital of the Company by an amount of two hundred thousand Euro (EUR 200,000.-) so as to increase it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to two hundred twelve thousand five hundred Euro (EUR 212,500.-).

#### *Second resolution*

The Sole Partner resolved to issue twenty million (20,000,000) new shares with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

#### *Subscription and payment*

Thereupon appeared Maître Marc Loesch, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of the Sole Partner, prenamed, by virtue of a proxy given in Jersey on 26 June 2008.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Sole Partner for the twenty million (20,000,000) new shares with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) per share and to make payment in full for each such new share thus subscribed, by a contribution in cash amounting to two hundred thousand Euro (EUR 200,000.-).

Proof of such payment has been given to the undersigned notary and the amount of two hundred thousand Euro (EUR 200,000.-) is now at the disposal of the Company.

Thereupon, the Sole Partner resolved (i) to accept the said subscription and payment by the Sole Partner, (ii) to allot the twenty million (20,000,000) new shares to the Sole Partner, and (iii) to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

#### *Third resolution*

As a result of the above resolutions, the Sole Partner resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, which will from now on read as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The share capital is set at two hundred twelve thousand five hundred Euro (EUR 212,500.- ) represented by twenty-one million two hundred fifty thousand (21,250,000) shares having a nominal value of one Cent (EUR 0.01), each fully paid."

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at two thousand five hundred euro (EUR 2,500.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-six juin.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Santa Juana Limited, une société constituée selon et régie par le droit de Jersey, ayant son siège social à La Motte Chambers, La Motte Street, St Helier, Jersey, JE1 1BJ, Channel Islands, représentée aux fins des présentes par Maître Marc Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 26 juin 2008 (l'"Associé Unique").

La prédite procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé Unique est le seul associé de SJ (Luxembourg) S. à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L- 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 131.238, constituée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 26 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 3 octobre 2007, sous le numéro 2185 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 9 janvier 2008 publié le 30 avril 2008 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1076.

L'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a reconnu être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

(1) Augmentation du capital social à concurrence de deux cent mille euros (EUR 200,000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à deux cent douze mille cinq cents euros (EUR 212.500,-).

(2) Émission de vingt millions (20.000.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

(3) Acceptation de la souscription de ces vingt millions (20.000.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune par Santa Juana Limited, une société constituée selon et régie par le droit de Jersey, ayant son siège social à La Motte Chambers, La Motte Street, St Helier, Jersey, JE1 1BJ, Channel Islands, et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales, par un apport en numéraire.

(4) Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts, afin de refléter les résolutions ci-dessus.

(5) Divers.

L'Associé Unique représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent mille euros (EUR 200.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à deux cent douze mille cinq cents euros (EUR 212.500,-).

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique a décidé d'émettre vingt millions (20.000.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

*Souscription et paiement*

Ensuite Maître Marc Loesch, précité, s'est présenté, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé Unique, précité, en vertu d'une procuration donnée à Jersey, le 26 juin 2008.

Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de l'Associé Unique aux vingt millions (20.000.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune et libérer intégralement les parts sociales ainsi souscrites par un apport en numéraire s'élevant à deux cent mille euros (EUR 200,000,-).

Preuve de tel paiement a été fournie au notaire instrumentant et le montant de deux cent mille euros (EUR 200,000,-) est à présent à la disposition de la Société.

Ensuite, l'Associé Unique a décidé (i) d'accepter ladite souscription et paiement par l'Associé Unique, (ii) d'allouer les vingt millions (20.000.000) nouvelles parts sociales à l'Associé Unique, et (iii) de constater la réalisation de l'augmentation du capital social.

*Troisième résolution*

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé Unique a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital social est fixé à deux cent douze mille cinq cents euros (EUR 212.500,-) euros divisé en vingt-et-un millions deux cent cinquante mille (21.250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0.01), chacune intégralement libérée."

*Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Loesch et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 juin 2008. LAC/2008/26435. - Reçu mille euros. Eur 0,50% = 1.000,-.

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008087215/5770/147.

(080100008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

**Imatec-Innovative Machine Technology, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 56.368.

La déclaration conformément à l'article 70 de la loi du 19 décembre 2002 concernant les comptes annuels au 31/12/2005 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

*IMATEC-INNOVATIVE MACHINE TECHNOLOGY, Société à responsabilité limitée*

Signature

Référence de publication: 2008083238/4554/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG05907. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080094951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

---

**Novaprint S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 87.227.

La déclaration conformément à l'article 70 de la loi du 19 décembre 2002 concernant les comptes annuels au 31/12/2005 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

*NOVAPRINT S.A.*

Signature

Référence de publication: 2008083239/4554/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG05903. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080094948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

---

**Amberlux, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 40.492.

**EXTRAIT**

L'Assemblée générale du 20 juin 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, Place Winston Churchill L-1340 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Henri GRISIUS, Administrateur-Président, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

L'assemblée générale du 20 juin 2008 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 20 juin 2008.

*Pour AMBERLUX, Société anonyme holding*

Signature

Référence de publication: 2008085135/833/24.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2008, réf. LSO-CS02250. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080097344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

---

**Klepper Distribution Electro-Ménagers SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-3364 Leudelange, 5, rue du Château d'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 52.177.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire*

L'assemblée, à l'unanimité des voix, a pris la résolution suivante:

Le siège social de la société est transféré à:

L-3364 LEUDELANGE, 5, rue du Château d'Eau

(ancienne adresse: L-3364 Leudelange, Z.I. rue de la Poudrerie)

Et lecture faite, les actionnaires ont signé.

Leudelange, le 7 mai 2008.

Signature

*Les actionnaires*

Référence de publication: 2008083339/1044/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02524. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080094800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

**Harbor Phase II G.P. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 105.298.

In the year two thousand and eight, on the twelfth day of June.

Before Us Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-Sur-Alzette.

There appears:

HARBOR HOLDINGS S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the law of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, bâtiment C, 1<sup>er</sup> étage, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 105.295,

here represented by Miss Suzana Fuia, employee, with professional address at 1 B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established on May 13th, 2008.

The said proxy, initialled ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of "HARBOR Phase II GP S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 105.298, having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on December 17th, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 374, dated April 25th, 2005, and whose bylaws have been lastly amended by a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary pre-named on August 6th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2252 dated October 9th, 2007.

II. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

III. The sole shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg to 2, avenue Charles de Gaulle, Building C, 1st floor, L-1653 Luxembourg.

IV. Pursuant to the above transfer of registered office, the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. first paragraph.** The registered office of the Company is established in Luxembourg."

*Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately one thousand Euro (€ 1,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.



The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Senningerberg. On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le douze juin.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette.

A comparu:

HARBOR HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, bâtiment C, 1<sup>er</sup> étage, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 105.295,

ici représentée par Mademoiselle Suzana Fuia, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée le 13 mai 2008.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de "HARBOR Phase II GP S.à r.l." une société à responsabilité limitée régie par les lois luxembourgeoises (la «Société»), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 105.298 et ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, constituée par un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n<sup>o</sup> 374, en date du 25 avril 2005 et dont les statuts ont été en dernier lieu modifiés par un acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire prénommé, 6 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2252 du 9 octobre 2007.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25.-) chacune.

III. L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société du 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, au 2, avenue Charles de Gaulle, Bâtiment C, 1<sup>er</sup> étage L-1653 Luxembourg.

IV. Suite au transfert du siège social ci-dessus, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

**"Art. 5 premier paragraphe.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg."

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille Euros (€ 1,000.-). Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française fera foi.

Dont Procès-verbal, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: S. Fuia, Kessler.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 16 juin 2008. Relation: EAC/2008/8021. — Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2008086948/219/90.

(080099114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

**Ser-Tec Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3364 Leudelange, 5, rue du Château d'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 61.331.

—  
*Procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire*

L'assemblée, à l'unanimité des voix, a pris la résolution suivante:

Le siège social de la société est transféré à:

L-3364 LEUDELANGE, 5, rue du Château d'Eau

(ancienne adresse: L-3364 Leudelange, Z.I. rue de la Poudrerie)

Et lecture faite, les associés ont signé.

Leudelange, le 7 mai 2008.

Signature

Les associés

Référence de publication: 2008083340/1044/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02526. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

---

**Car Frigo Trans S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4490 Belvaux, 10, rue de l'Usine.  
R.C.S. Luxembourg B 55.073.

—  
*Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 14 décembre 2007*

1) Bureau

L'Assemblée Générale s'est ouverte à 10 heures sous la présidence de Monsieur IOZZO Michele, demeurant à I-88010 FILOGASSO, Corso Garibaldi, 205.

Celui-ci désigne comme secrétaire Monsieur COLLE Victor, domicilié 5, Am Ledenberg à L-5341 MOUTFORT.

L'assemblée élit scrutateur Monsieur PIERSANTI Nico, demeurant à L-4038 ESCH/ALZETTE, 16, rue Boltgen.

Le bureau ainsi constitué constate que les actionnaires, présents ou représentés, représentent l'entière du capital social.

Le bureau constate également que la présente assemblée a été régulièrement convoquée et constituée, de sorte qu'elle peut valablement délibérer de son ordre du jour qui est le suivant :

- 1) Révocation d'un administrateur
- 2) Nomination d'un administrateur
- 3) Renouvellement du mandat du conseil d'administration et de l'administrateur-délégué.

2) Assemblée

L'assemblée décide de révoquer Monsieur BRESCIA Giovanni, 25, route de Longwy à L-4994 SPRINKANGE, en tant qu'administrateur.

Elle nomme Monsieur IOZZO Francesco, domicilié 203, Corso Garibaldi à I-88010 FILOGASSO, à la fonction d'administrateur.

L'assemblée décide de renouveler pour une durée de six années à compter de ce jour:

a) le mandat du conseil d'administration:

- Monsieur IOZZO Michele, domicilié Corso Garibaldi, 205 à I-88010 FILOGASSO
- Madame SELVAGGIO Vittoria, domiciliée à la même adresse.

b) le mandat de l'administrateur-délégué:

- Monsieur IOZZO Michele, précité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures 30.

M. IOZZO Michele / M. COLLE Victor / M. PIERSANTI Nico

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Référence de publication: 2008087024/612/36.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2008, réf. LSO-CM07699. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

---

**Stanley Invest Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 88.828.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008083384/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2008, réf. LSO-CR10913. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

---

**Global Brands S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 70.673.

## EXTRAIT

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale des actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 2 juin 2008 à Luxembourg*

L'Assemblée décide de nommer:

- M. Bruce Vanderberg, né le 15 octobre 1974 à Durban, Afrique du Sud, profession business consultant et demeurant 8 Molyneux Road, Windlesham, Surrey GU20 6QH, UK comme administrateur non exécutif pour une période d'un an jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2009.

- M. Simon Bentley, né le 31 juin 1955 à Londres, profession comptable et demeurant Glenwood House, 5 Cedars Close, London NW4 1TR, UK comme administrateur non exécutif indépendant pour une période d'un an jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2009.

- la nomination de M. Amir Hasson, né le 6 décembre 1959 à Israël et demeurant Michael Ne'eman Blvd, 22/1, 69581 Tel Aviv, Israel, comme administrateur pour une période d'un an jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2009 et comme cadre supérieur responsable de la gestion journalière de la succursale de Zurich en Suisse avec pouvoir conjoint d'engager la succursale avec un autre administrateur ou avec une personne avec pouvoir délégué du conseil d'administration.

- de nommer PKF Luxembourg, B.48951, 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg aux fonctions de réviseur d'entreprises de la société pour une période d'un an.. Le mandat du réviseur d'entreprises arrivera à échéance lors de l'assemblée générale de l'an 2009.

Les administrateurs sont:

- M Roberto Avondo, 13, Spencer Road, P04 9RV Southsea
- M Matei Lecca, 34, Schaffhausetstrasse, CH-8006 Zurich
- M Yair Hasson, 22/1, Michael Ne'eman Blvd, 69581 Tel Aviv, Israël
- M. Amir Raveh, Moshav Mishmert, 40695 Israël
- Bruce Vanderberg, Molyneux Road, Windlesham, Surrey GU20 6QH
- M. Simon Bentley, Glenwood House, 5 Cedars Close, London NW4 1TR
- M. Amir Hasson, Michael Ne'eman Blvd, 22/1, 695 81 Tel Aviv, Israel

Le réviseur d'entreprises est:

- PKF Luxembourg, B.48951, 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg

Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises prendront fin immédiatement à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille neuf.

Extrait certifié conforme

International Corporate Services Luxembourg SARL

24, rue Jean l'Aveugle, L-1148 LUXEMBOURG

Signature

*Le Domiciliataire*

Référence de publication: 2008087003/520/42.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04799. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

---

**Voyages de l'Est s.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-6117 Junglinster, 15, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 44.993.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008083393/321/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2008, réf. LSO-CR11127. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

**Asian Capital Holdings Fund, Société d'Investissement à Capital Fixe.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 43.100.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 28 avril 2008*

1. L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Monsieur Geoffroy Linard, demeurant professionnellement à Banque Privée Edmond de Rothschild Europe, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, en tant qu'Administrateur pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

2. L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement, pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009, du mandat des Administrateurs suivants:

- M. John Alexander
- M. Richard Katz
- M. Dean Lush
- M. Pim Mol
- M. Marc Pereire
- M. Sylvain Roditi

2. L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement du mandat de DELOITTE S.A. en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

*Président du Conseil d'Administration:*

- Monsieur John ALEXANDER, LCF EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT LTD, London

*Administrateurs:*

- Monsieur Richard KATZ, Chairman or Director of several investments funds, London
- Monsieur Dean LUSH, ROTHSCHILD PRIVATE MANAGEMENT LTD, London
- Monsieur Pim MOL, FORTIS PRIVATE BANKING, Amsterdam
- Monsieur Marc PEREIRE, MIRABAUD PEREIRE HOLDINGS LTD, London
- Monsieur Sylvain RODITI, BANQUE PRIVÉE EDMOND DE ROTHSCHILD S.A., Genève
- Monsieur Geoffroy LINARD, BANQUE PRIVÉE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Luxembourg

*Réviseur d'Entreprises:*

DELOITTE S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2008.

BANQUE PRIVÉE EDMOND DE ROTHSCHILD/EUROPE, Société Anonyme

Emmanuelle CLAUDE / Francis NILLES

*Mandataire Commercial / Sous Directeur Principal*

Référence de publication: 2008087047/1183/40.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08736. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080098967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

**Gene Alpi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.  
R.C.S. Luxembourg B 100.212.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 2 juin 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, Place Winston Churchill L-1340 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Henri GRISIUS, Administrateur-Président, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

L'assemblée générale du 2 juin 2008 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 2 juin 2008.

Pour GENE ALPI S.A., Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2008085137/833/24.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2008, réf. LSO-CS02249. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080097672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

**Quality-Cars, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3691 Ehlange/Mess, 35B, rue des 3 Cantons.  
R.C.S. Luxembourg B 127.397.

—  
L'an deux mille huit, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur SOARES Albino, gérant de société, né le 1<sup>er</sup> mars 1968, à Vila de Cucujaes (P) demeurant au 56, rue d'Arlon, L-8399 Windhof (Koerich),

ici représenté sur base d'une procuration annexée au présent acte, donnée à Monsieur Paul Diederich, administrateur de sociétés, demeurant au 20, An der Laach, L-8368 HAGEN,

agissant en sa qualité d'associé unique de la société unipersonnelle "QUALITY-CARS" S.à.r.l. (RC B No 127.397), avec siège à L-8440 Steinfort, 70, route de Luxembourg, constituée suivant acte notarié du 16 mars 2007, publié au Mémorial C No 1131/2008.

Lequel comparant a requis le notaire d'acter le transfert du siège social de L-8440 Steinfort, 70, route de Luxembourg, L-3691 Ehlange/Mess, 35B, rue des 3 Cantons, et de modifier l'article 4 première phrase des statuts comme suit:

**Art. 4. première phrase.** Le siège social est établi sur le territoire de la commune de Reckange/Mess.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de huit cent quarante euros (€ 840,-)

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: DIEDERICH, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 4 juin 2008. Relation: EAC/2008/7453. — Reçu douze euros EUR 12,-.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 6 juin 2008.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2008086942/207/30.

(080099277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

**Omnia Fin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 50.262.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire le 25 mai 2007*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance. Mesdames Cristina FOLETTI et Enea FOLETTI, et Monsieur Sandro FENYOE sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Eric HERREMANS est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Monsieur Sandro FENYOE est domicilié au 11, via Cantonale, CH-6900 Lugano.

*Pour la société OMNIA FIN S.A.*  
*CREDIT AGRICOLE Luxembourg CONSEIL S.A.*  
3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2008085138/1023/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09128. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080097992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

**Luxembourg Residential Properties Loan Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 139.816.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the thirteenth day of June.

Before the undersigned Maître Paul BETTINGEN, notary public, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, there appeared:

Luxembourg Trading Finance S.à r.l., a société à responsabilité limitée formed and existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 130 591,

here represented by Florie GOUNON, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal. The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his here above stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**A. Purpose - duration - name - registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereinafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase or repurchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, options, derivatives, swaps and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The Company may in particular render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries, affiliated companies or to its shareholders. The company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds (public offerings excluded). The company may also make investments in third party issued assets of any kind.

The Company may also act as the beneficiary of guarantees or security interests of any kind.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operations, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose at the exclusion of any banking activity.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of "Luxembourg Residential Properties Loan Finance S.à r.l.".

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of its shareholders.

### **B. Share capital - shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) represented by two million (2,000,000) shares with a nominal value of one cent United States Dollar (USD 0.01.-) each, entirely subscribed for.

Each share entitles its holder to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority in number of the shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The transfer of the Company's shares shall be governed by the Law.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company. If any of the shareholders becomes insolvent, each remaining shareholder has the right to acquire the shares of the insolvent shareholder in a number proportional to its own shareholding.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

### **C. Management**

**Art. 12.** The Company is administered by one or several physical person(s), called manager(s), resident in the Grand Duchy of Luxembourg, not necessarily shareholders, appointed by the general meeting of shareholders. The number of managers and their remuneration are fixed by the general meeting of shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of its sole manager.

In the case of a plurality of managers, the Company is managed by a board of managers who need not be shareholders. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the sole signature of any manager.

The managers may be dismissed freely at any time.

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney under private seal.

**Art. 13.** All meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg.

**Art. 14.** The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's object.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. No manager may hold more than one proxy for any board meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if the chairman is physically present on the territory of the Grand Duchy of Luxembourg and if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

**Art. 15.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

**Art. 16.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 17.** The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate

#### **D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders**

**Art. 18.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 19.** Unless not otherwise stated in these articles or the Law, collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

Unless not otherwise stated in these articles or the Law, the amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority in number of the shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 20.** The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law.

#### **E. Financial year - annual accounts - distribution of profits**

**Art. 21.** The Company's financial year shall begin on the first day of October and shall terminate on the last day of September of each year.

**Art. 22.** Each year on the date of the financial year end, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 23.** Five per cent (5 %) of the net profit are set aside for the establishment of a legal reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

#### **F. Interim distributions**

**Art. 24.** The manager/board of managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate in its absolute discretion and at any moment in time during the financial year, to the payment of interim dividends, subject only to the following three conditions: a) the board of managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts; b) the date of the interim accounts may not be older than four weeks at the date of the relevant board meeting; and c) the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficiently distributable profits exist.

#### **G. Dissolution - liquidation**

**Art. 25.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

**Art. 26.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

##### *Subscription and payment*

All two million (2,000,000) shares have been subscribed by Luxembourg Trading Finance S.a r.l., prenamed.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

##### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 30 September 2008.

##### *Expenses*

For the purpose of registration the share capital of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) is valued at EUR 12,933.9 (June 13, 2008 exchange rate USD 1.- = EUR 0.64670).

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,400.- (one thousand four hundred euros).

##### *Resolutions*

Immediately after the incorporation, of the Company, the sole shareholder, representing the entire subscribed capital has passed the following resolutions

1. The registered office of the Company shall be at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,
2. The number of managers is fixed at three (3).
3. Are appointed as managers for an unlimited period:
  - Alexis Kamarowsky, company director, professionally residing at 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, born in Strang, Germany, on April 10, 1947;
  - Federigo Cannizzaro di Belmontino, company director, professionally residing at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, born in La Spezia, Italy, on September 12, 1964; and



- Jean-Marc Debaty, company director, professionally residing at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, born in Rocourt, Belgium, on March 11, 1966.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Follows the French version of the preceding text:**

L'an deux mille huit, le treize juin,

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Luxembourg Trading Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 130 591,

ici représentée par M<sup>e</sup> Florie GOUNON, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

#### **A. Objet - durée - dénomination - siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat ou rachat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets à ordre, options, produits dérivés, swaps et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient un intérêt direct ou indirect ou celles qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société peut aussi emprunter, sous quelle que forme que ce soit et émettre tout type de titres représentatifs d'une dette (des émissions publiques étant exclues). La société peut aussi investir dans des actifs de toute nature émis par des tiers.

La Société peut également agir comme bénéficiaire de garanties ou de toutes sortes de sûretés.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, à l'exclusion de toute activité bancaire.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de «Luxembourg Residential Properties Loan Finance S.à r.l.».

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

#### **B. Capital social - parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt mille Dollars des Etats-Unis (USD 20.000,-) divisé en deux millions (2.000.000) parts sociales d'une valeur de un centime de Dollar des Etats-Unis (USD 0,01) chacune.

Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Le transfert de parts sociales de la Société sera régi par la Loi.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société. Au cas où un des associés est insolvable, chaque associé restant a le droit d'acquérir des parts sociales de l'associé insolvable en proportion avec la part de détention respective de cet associé.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### C. Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants personne(s) physique(s), désignées par le terme gérants, résidents au Grand-Duché de Luxembourg, qui n'ont pas besoin d'être associés et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés. Le nombre de gérants et leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale des associés.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature de son gérant unique.

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance, associés ou non. Dans ce cas la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un membre du conseil de gérance.

Les gérants sont, librement et à tout moment, révocables.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** Toutes les réunions du conseil de gérance se tiendront à Luxembourg.

**Art. 14.** Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Aucun gérant ne peut être porteur de plusieurs procurations.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant aux personnes prenant part à cette réunion de communiquer simultanément et de s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si le président est physiquement présent au Grand Duché de Luxembourg et si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

**Art. 15.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

**Art. 16.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 17.** Le ou les gérant(s) ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

### D. Décisions de l'associé unique - décisions collectives des associés

**Art. 18.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égale au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 19.** Sauf disposition contraire dans les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Sauf disposition contraire dans les présents statuts ou la Loi, les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés en nombre représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 20.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### E. Année sociale - bilan - distribution des bénéfices

**Art. 21.** L'année sociale commence le premier jour d'octobre et se termine le dernier jour de septembre de chaque année.

**Art. 22.** Chaque année, à la date de clôture de l'année sociale, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 23.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

### Distributions intérimaires

**Art. 24.** Le conseil de gérance est autorisé, autant de fois qu'il juge nécessaire dans sa discrétion absolue et à tout moment au cours l'année sociale, à verser des dividendes intérimaires, uniquement lorsque les trois conditions suivantes sont remplies: a) le conseil de gérance ne peut prendre la décision de distribuer des dividendes que sur base de comptes intérimaires b) ces comptes doivent avoir été établis plus tard 4 semaines avant la date de la réunion du conseil; et c) les comptes intérimaires, qui pourront ne pas avoir été audités, doivent faire apparaître qu'il existe un bénéfice distribuable suffisant.

### F. Dissolution - liquidation

**Art. 25.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 26.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

#### *Souscription et libération*

Toutes les deux millions (2.000.000) parts sociales ont été souscrites par Luxembourg Trading Finance S.à r.l., précitée.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées de sorte que la somme de vingt mille Dollars des Etats-Unis (USD 20.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 30 septembre 2008.

#### *Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social de vingt mille Dollars des Etats-Unis (USD 20.000,-) est évalué à EUR 12.933,9 (taux de change du 13 juin 2008 USD 1,- = EUR 0,64670).

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.400,- (mille quatre cents euros).

#### *Résolutions*

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.
2. Le nombre de gérants est fixés à trois (3).
3. Sont désignés comme gérants de la société pour une durée illimitée:
  - Alexis Kamarowsky, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, né à Strang, Allemagne, le 10 avril 1947;
  - Federigo Cannizzaro di Belmontino, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, né à La Spezia, Italie, le 12 septembre 1964; et
  - Jean-Marc Debaty, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, né à Rocourt, Belgique, le 11 mars 1966.

Dont acte, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Gounon, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 17 juin 2008. LAC / 2008 / 24495. — Reçu à 0,50 %: soixante-cinq euros (€ 65,21).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 juillet 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008087349/202/306.

(080100150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

---

**Evagoras S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 95.479.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire le 21 mai 2007*

Ratification du nouveau siège social de la société FMS SERVICES S.A., au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, depuis le 5 septembre 2005.

*Pour la société*  
EVAGORAS S.A.  
N. SCHMITZ  
*Administrateur*

Référence de publication: 2008085139/1023/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR00756. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080098021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

---

**ProLogis Italy XXIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.227.

à rayer: Suite à un contrat daté du 25 juin 2008 mille deux cents (1200) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis Developments Holding Sàrl ont été transférées à ProLogis Management II Sàrl agissant pour le compte de ProLogis European Properties Fund II (the "Fund"), ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à rayer: Suite à un contrat daté du 25 juin 2008 mille deux cents (1200) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis Management II Sàrl agissant pour le compte de ProLogis European Properties Fund II (the "Fund") ont été transférées à ProLogis European Holdings X Sàrl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à rayer: Suite à un contrat daté du 25 juin 2008 mille deux cents (1200) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis European Holdings X Sàrl ont été transférées à ProLogis European Holdings XI Sàrl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 25 juin 2008 mille deux cents (1200) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis European Holdings XI Sàrl ont été transférées à ProLogis European Finance XI Sàrl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

	Parts sociales
ProLogis European Finance XI Sarl . . . . .	1200
Total . . . . .	1200

Date: le 26 juin 2008.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2008086967/1127/38.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2008, réf. LSO-CS02110. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

**Lux Animation SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9647 Doncols, 4, Chemin des Douaniers.

R.C.S. Luxembourg B 96.514.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes clos au 31/12/07 tenue le 17/06/08*

*Conseil d'administration*

Le mandat des administrateurs arrivant à son terme l'assemblée générale a décidé de le renouveler de la manière suivante:

- jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2014 pour:

\* Monsieur Benoît Di Sabatino, demeurant Villa Montmorency, 17, avenue des Tilleuls, F-75116 Paris

\* Monsieur Nicolas Atlan, demeurant 12, rue Jean Ferrandi, F-75006 Paris

\* Monsieur Laurent Billion, demeurant 52, rue Carnot, F-92100 Boulogne Billancourt

\* Madame Ariane Payen, demeurant rue Dossin, 30, B-4000 Liège (anciennement demeurant rue Haute, 403C, B-4870 Fraipont)

- jusqu'au 17 décembre 2008 pour:

\* Monsieur Lilian Eche, demeurant 4, Montée du Grund, L-1645 Luxembourg (anciennement demeurant rue Haute, 403C, B-4870 Fraipont)

*Administrateur-délégué*

Le mandat de l'administrateur-délégué à savoir Monsieur Lilian Eche demeurant 4, Montée du Grund, L-1645 Luxembourg (anciennement demeurant rue Haute, 403C, B-4870 Fraipont) arrivant à son terme l'assemblée générale a décidé de le renouveler jusqu'au 17 décembre 2008.

*Commissaire aux comptes*

L'assemblée générale a décidé de renouveler pour une durée d'une année le mandat du commissaire aux comptes, la société Ernst & Young SA, établie et ayant son siège social à 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach. Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale de 2009.

Fait le 17 juin 2008.

Référence de publication: 2008085140/7430/31.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS00894. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080096987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

**J.P. Morgan Capital Holdings Limited, Société Anonyme.**

Siège de direction effectif: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 73.205.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 17 juin 2008*

*Composition du conseil d'administration*

L'assemblée a décidé de reconduire le mandat des administrateurs suivants pour un terme d'un an, qui viendra à échéance lors de la fermeture de l'assemblée générale de l'an 2009:

- M. Adam Gilbert, Administrateur, 270 Park Avenue, USA 10017, New-York;

- Mme Helen Valentine, Administrateur, European Bank & Business Center, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;

- M. Alain Picherit, Administrateur, European Bank & Business Center, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;

- Mme Dale Quarry, Administrateur, European Bank & Business Center, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;

- M. Jonathan P. Griffin, Administrateur, European Bank & Business Center, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;

- M. Sanjiv Sawhney, Administrateur, European Bank & Business Center, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Certifié conforme

*Pour le Conseil d'Administration*

Anne D'Alimonte

*Company Secretary*

Référence de publication: 2008085143/2205/23.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS00905. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080097047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

---

**Lux Studio S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9647 Doncols, 2-6, Chemin des Douaniers.

R.C.S. Luxembourg B 96.258.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes clos au 31/12/07 tenue le 17/06/08*

*Conseil d'administration*

Le mandat des administrateurs arrivant à son terme l'assemblée générale a décidé de le renouveler de la manière suivante:

- jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2014 pour:

\* Monsieur Benoît Di Sabatino, demeurant Villa Montmorency, 17, avenue des Tilleuls, F-75116 Paris

\* Monsieur Nicolas Atlan, demeurant 12, rue Jean Ferrandi, F-75006 Paris

\* Monsieur Laurent Billion, demeurant 52, rue Carnot, F-92100 Boulogne Billancourt

\* Madame Ariane Payen, demeurant rue Dossin, 30, B-4000 Liège (anciennement demeurant rue Haute, 403C, B-4870 Fraipont)

- jusqu'au 17 décembre 2008 pour:

\* Monsieur Lilian Eche, demeurant 4, Montée du Grund, L-1645 Luxembourg (anciennement demeurant rue Haute, 403C, B-4870 Fraipont)

*Administrateur-délégué*

Le mandat de l'administrateur-délégué à savoir Monsieur Lilian Eche demeurant 4, Montée du Grund, L-1645 Luxembourg (anciennement demeurant rue Haute, 403C, B-4870 Fraipont) arrivant à son terme l'assemblée générale a décidé de le renouveler jusqu'au 17 décembre 2008.

*Commissaire aux comptes*

L'assemblée générale a décidé de renouveler pour une durée d'une année le mandat du commissaire aux comptes, la société Ernst & Young SA, établie et ayant son siège social à 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach. Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale de 2009.

Fait le 17 juin 2008.

Référence de publication: 2008085141/7430/31.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS00897. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080096994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

---

**Kalu S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 64.835.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 2 juin 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS

- Monsieur Marc KOEUNE

- Madame Nicole THOMMES

- Madame Andréa DANY

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg  
Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2014.

Pour extrait conforme  
Signature  
Un administrateur

Référence de publication: 2008086552/693/23.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2008, réf. LSO-CS01264. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

**Shire Holdings Europe No.2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 250.695.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 138.468.

—  
*Déclaration*

Il résulte d'un contrat de cession de parts entre la société SHIRE HOLDINGS EUROPE S.A., ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, RCS de Luxembourg B 110480 (le «Cédant») et la société SHIRE HOLDINGS IRELAND N0.2 LIMITED, LUXEMBOURG BRANCH, succursale luxembourgeoise de la société Irlandaise SHIRE HOLDINGS IRELAND N0.2 LIMITED ayant son principal établissement au 20 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, RCS de Luxembourg B 138704 (le «Cessionnaire») que les 250,695,000 parts sociales d'une valeur nominale de USD 1 chacune, détenues dans la Société, ont été cédées par le Cédant au Cessionnaire avec effet au 3 juin 2008.

L'actionnariat de la Société est désormais composé comme suit:

Associé	Nombre de parts sociales
SHIRE HOLDINGS IRELAND N0.2 LIMITED, LUXEMBOURG BRANCH, .....	250,695,000
Total: .....	250,695,000

Luxembourg, le 27 juin 2008.

*Pour Shire Holdings Europe No.2 S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2008085150/2134/26.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2008, réf. LSO-CR10752. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080097111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

**TS Nautilus (Hans-Böckler-Strasse) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 121.558.

—  
EXTRAIT

Il ressort d'une convention de cession de parts sociales exécutée en date du 12 juin 2008 entre TS Nautilus Holdings Sàrl, ayant son siège social au 1B Heienhaff L-1736 Senningerberg (Luxembourg) et enregistrée sous le numéro B 120.692, VastNed Offices/Industrial N.V., ayant son siège social à Max Euwelaan 1, 3062 MA Rotterdam (Pays-Bas) et enregistrée sous le numéro 24265100 auprès du «Kamers van Koophandel» des Pays-Bas et Hans-Böckler-Strasse GmbH & Co KG, ayant son siège social à Hasengasse 10, 60311 Frankfurt am Main (Allemagne) et enregistrée sous le numéro HRA 44723 à la «local court (Amtsgericht) de Frankfurt am Main», que 114.228 parts sociales d'une valeur nominale € 25.- chacune, représentant ensemble 94.9% du capital de la Société ont été transférées à VastNed Offices/Industrial N.V. et que 6.139 parts sociales d'une valeur nominale € 25.- chacune, représentant ensemble 5.1% du capital de la Société, sont détenues par Hans-Böckler-Strasse GmbH & Co KG, prénommée.

Dès lors, depuis le 12 juin 2008, les 120.367 parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

VastNed Offices/Industrial N.V.: 114.228 parts sociales

Hans-Böckler-Strasse GmbH & Co KG: 6.139 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 juin 2008.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center, Bloc B, 1, Heienhaff, L- L-1736, Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2008086583/4170/28.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS00799. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

**Capmark El Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 116.818.

Il résulte des résolutions datées du 30 mai 2008 de l'actionnaire unique que M. Peter WIDMANN, avec adresse professionnelle au 411, Borel avenue, San Mateo, California CA 94402, USA, est nommé gérant de la société pour une période illimitée en remplacement de M. Donal COURTNEY, démissionnaire.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008085152/521/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2008, réf. LSO-CR10327. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080097074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

**Castle Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 40.484.

Il résulte d'une résolution circulaire du Conseil d'Administration datée du 10 juin 2008 que:

- M. Marco REZZONICO, économiste,

- M. Adriano COLOMBO, conseiller financier,

tous deux avec adresse professionnelle au Corso San Gottardo, 52, CH-6830 Chiasso,

ont été reconduits, avec effet au 30 avril 2004, dans leurs mandats d'administrateurs-délégués avec pouvoir d'engager valablement la société, chacun, par sa seule signature, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour extrait conforme

SG AUDIT Sàrl

Signature

Référence de publication: 2008085154/521/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2008, réf. LSO-CR10328. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080097082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

**Circuit Foil Engineering Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.784.000,00.**

Siège social: L-9576 Weidingen, 25A, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 94.668.

*Extrait du procès-verbal des décisions prises le 23 mai 2008 par l'associé unique statuant sur l'exercice 2007*

4. L'Associé unique décide de proroger les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Luc Helsen, demeurant à B-3293 Diest (Belgique), 229, Diestersteenweg;

- Monsieur Paul Jung, demeurant à L-9061 Ettelbrück (Luxembourg), 23, rue Joseph Flies;

- Madame Fabienne Bozet, demeurant à B-6640 Vaux-sur-Sûre (Belgique), Villeroux 5;

- Madame Laure Maquet, demeurant à L-9088 Ettelbrück (Luxembourg), 164, rue de Warken.



Le mandat de ces administrateurs est prorogé pour un terme de six ans, prenant fin en 2014 lorsque l'Associé unique statuera sur l'exercice 2013.

Wiltz, le 26 mai 2008.

Pour extrait conforme

Fabienne BOZET / Luc HELSEN

Référence de publication: 2008086584/1719/21.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS02671. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

**Gale Estate Enterprises S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 100.466.

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 10 juin 2008 que M. Marc SCHMIT, chef-comptable et M. Fernand HEIM, directeur financier, tous deux avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, ont été nommés à la fonction d'administrateur, en remplacement de M. Gérard MULLER, démissionnaire de sa fonction d'administrateur et d'EXECUTIVE OFFICERS LLC, démissionnaire de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué.

Ils termineront les mandats d'administrateur de leurs prédécesseurs qui viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008085156/1091/19.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2008, réf. LSO-CR10931. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080097129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

**Harbor Phase IV G.P. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 105.299.

In the year two thousand and eight, on the twelfth day of June.

Before Us Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-Sur-Alzette.

There appears:

HARBOR HOLDINGS S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the law of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, bâtiment C, 1<sup>er</sup> étage, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 105.295,

here represented by Miss Suzana Fuiã, employee, with professional address at 1 B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established on May 13th, 2008.

The said proxy, initialled ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of "HARBOR Phase IV GP S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 105.299, having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on December 17th, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 374, dated April 25th, 2005, and whose bylaws have been lastly amended by a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary pre-named, on August 6th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2178 dated October 3rd, 2007.

II. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

III. The sole shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg to 2, avenue Charles de Gaulle, Building C, 1st floor, L-1653 Luxembourg.

IV. Pursuant to the above transfer of registered office, the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. first paragraph.** The registered office of the Company is established in Luxembourg."

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately one thousand Euro (€ 1,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le douze juin.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette.

A comparu:

HARBOR HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, bâtiment C, 1<sup>er</sup> étage, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 105.295, ici représentée par Mademoiselle Suzana Fuia, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée le 13 mai 2008.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de "HARBOR Phase IV GP S.à r.l." une société à responsabilité limitée régie par les lois luxembourgeoises (la «Société»), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 105.299 et ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, constituée par un acte Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 374, en date du 25 avril 2005 et dont les statuts ont été en dernier lieu modifiés par un acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire prénommé, en date du 6 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2178 du 3 octobre 2007.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25.-) chacune.

III. L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société du 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, au 2, avenue Charles de Gaulle, Bâtiment C, 1<sup>er</sup> étage, L-1653 Luxembourg.

IV. Suite au transfert du siège social ci-dessus, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. premier paragraphe.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg."

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille Euros (€ 1,000.-). Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française fera foi.

Dont Procès-verbal, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: S. Fuia, Kessler.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 16 JUIN 2008. Relation: EAC/2008/8022. - Reçu douze euros 12€.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2008086947/219/89.

(080099121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

**I.R.I.S. (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 11, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 93.277.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

PKF Weber et Bontemps

Réviseurs d'Entreprises

Experts Comptables et Fiscaux

Signatures

Référence de publication: 2008085329/592/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS01008. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080097287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

**Red Romanian Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 139.798.

STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. ODESSA SECURITIES S.A., Société Anonyme, ayant son siège à Panama, Salduba Building, 53rd Street East, ici représentée par Madame Vania BARAVINI, ci-après nommée, spécialement mandatée à cet effet par procuration en date du 27 mai 2008.

2. Madame Vania BARAVINI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

3. Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

ici représenté par Madame Vania BARAVINI, ci-avant nommée,

spécialement mandatée à cet effet par procuration en date du 27 mai 2008.

Les prédites procurations, paraphées "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer entre eux.

**Dénomination - siège - durée - objet - capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "RED ROMANIAN PROPERTIES S.A."

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration

à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 5.000.000 (cinq millions d'euros) qui sera représenté par 500.000 (cinq cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, dès la constitution et pendant une période prenant fin le 27 mai 2013, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

#### **Administration - surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis, un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télécopie ou courrier électronique, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

#### **Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de juin à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

#### **Année sociale - répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

#### **Dissolution - liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

### Disposition générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2008.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2009.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

#### *Souscription et paiement*

Les 3.100 (trois mille cent) actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré en EUR
1. ODESSA SECURITIES S.A., préqualifiée . . . . .	3.098	30.980
2. Madame Vania BARAVINI, prénommée . . . . .	1	10
3. Monsieur Pierre LENTZ, prénommé . . . . .	1	10
TOTAUX . . . . .	3.100	31.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 31.000 (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 1500.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

1. Madame Vania BARAVINI, employée privée, née le 21 mai 1964 à Esch-sur-Alzette, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

2. Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, né le 22 avril 1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

3. Monsieur Thierry FLEMING, licencié en sciences commerciales et financières, né le 24 juillet 1948 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

Madame Vania BARAVINI, prénommée est nommée aux fonctions de président du conseil d'administration.

#### *Deuxième résolution*

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: AUDIEX S.A., ayant son siège au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B N ° 65.469.

#### *Troisième résolution*

Le siège social de la société est fixé au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. BARAVINI, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 30 mai 2008, LAC/2008/21797. - Reçu cent cinquante-cinq Euros (EUR 155.-)

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2008.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008087206/208/200.

(080099794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

**Alicante S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 76.363.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2008.

Pour ALICANTE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008085330/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR10076B. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080097301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

**Wagner + Silano Estrichbau G.m.b.H. Meisterbetrieb, Société à responsabilité limitée,**

**(anc. Wagner Estrichbau G.m.b.H. Meisterbetrieb).**

Siège social: L-6690 Moersdorf, 3, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 103.104.

Im Jahre zweitausendacht, den siebzehnten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul DECKER im Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Pasquale SILANO, Unternehmer, wohnhaft in D-54294 Trier, Trierweilerweg 40,

handelnd in ihrer Eigenschaft als alleiniger Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "WAGNER ESTRICHBAU G.m.b.H. MEISTERBETRIEB" mit Sitz in L-6690 Moersdorf, Millewee, 3,

gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar mit dem damaligen Amtssitz in Echternach am 5. August 1988, veröffentlicht im Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations Nummer 307 vom 22. November 1988,

zuletzt abgeändert auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 23. April 2007, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1323 vom 30. Juni 2007

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 103.104

Der alleinige Anteilhaber, hat den amtierenden Notar gebeten folgende Beschlüsse zu beurkunden:

*Erster Beschluss*

Der Name der Gesellschaft wird in WAGNER + SILANO ESTRICHBAU G.m.b.H. MEISTERBETRIEB abgeändert und infolge dessen wird Artikel 1 der Satzung abgeändert wie folgt:

" **Art. 1.** Der Name der Gesellschaft mit beschränkter Haftung lautet WAGNER + SILANO ESTRICHBAU G.M.B.H. MEISTERBETRIEB.

*Zweiter Beschluss*

a.- Herr Josef WAGNER, wird als Geschäftsführer mit sofortiger Wirkung abgelöst und ihm wird Entlast erteilt.

b.- Herrn Pasquale SILANO, vorbenannt, verbleibt auf unbestimmte Dauer alleiniger Geschäftsführer, welcher die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift rechtskräftig vertreten kann, Selbstkontrahierung einbegriffen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Komparenten mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P.SILANO, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 juin 2008. Relation: LAC/2008/24974. - Reçu € 12.- (douze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf stempelfreies Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 30. Juni 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008087111/206/40.

(080099172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

**Solar Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.891.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2008.

Pour SOLAR EUROPE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008085331/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2008, réf. LSO-CS00013. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080097304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

**Your Tacs S.A., Société Anonyme,**

**(anc. YTACS Luxembourg S. à r.l.).**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 105.788.

In the year two thousand and eight, on the second of June.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

Mr Federico Franzina, private employee, born on 1 April 1961 in Padoue (Italy), residing at 11, rue de Wiltz, L-2734 Luxembourg.

The appearing person, is the sole shareholder of YTACS LUXEMBOURG S.à r.l., a company existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at L1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 105.788, incorporated as a société à responsabilité limitée pursuant to a notarial deed dated on 23 December 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 492 of 25 May 2005 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 16 August 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1413 of 19 December 2005.

The appearing person, representing the whole corporate capital then deliberate upon the following agenda:

*Agenda:*

1. Increase of the share capital of the Company;
2. Conversion of the Company from a Société à responsabilité limitée into a Société Anonyme;
3. Change of the name of the Company;
4. Change of the object of the Company;
5. Restatement of the articles of association of the Company;
6. Registered office of the Company;
7. Appointment of the board of directors; and,
8. Appointment of a statutory auditor.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing party, representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:



*First resolution*

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by incorporation of the profits brought forward representing an amount of eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 87,500.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) by the creation of eight hundred seventy-five (875) new shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

The existence of such profits brought forward results from the financial statements of the Company which shall remain attached to the present deed.

All of the new eight hundred seventy-five (875) shares are issued to the sole shareholder, prenamed.

*Second resolution*

The sole shareholder resolves to convert the Company from its original form of a société à responsabilité limitée into the form of a société anonyme, in accordance with Article 3 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

In conformity with the provisions of articles 26-1 and 32-1(5) of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, a report concerning the conversion of the Company into a société anonyme has been drawn up on 3 April 2008 by HRT Revision S.A., independent auditor in Luxembourg-City, which report will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

This report concludes as follows:

*Conclusion*

"Sur base de nos diligences, rien n'est venu à notre attention qui pourrait nous amener à estimer que la valeur des capitaux propres de la société au 28 février 2008 n'est pas au moins égale à EUR 100.000,00.

Ce rapport est émis uniquement dans le cadre de la transformation de la société en société anonyme et de l'augmentation de son capital social à EUR 100.000,00 et ne peut être utilisé à d'autres fins sans accord préalable"

The sole shareholder declares and confirms that no material changes occurred since the date of the establishment of the financial statements and the report.

*Third resolution*

The sole shareholder resolves to change the name of the Company from "YTACS LUXEMBOURG S.à.r.l." into "Your Tacs S.A."

*Fourth resolution*

The sole shareholder resolves to change the object of the Company so that it will henceforth read as follows:

"The object of the Company is to perform, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad, any economic advisory services and any accountancy and fiduciary services, including assistance in tax matters, representation by proxy of third parties, domiciliation and fiduciary administration of companies, as well as any activities directly or indirectly connected with carrying out the professions of chartered accountant (expert-comptable), domiciliation agent, statutory auditor (commissaire aux comptes), economic consultant and tax advisor.

The Company may accept any mandate, perform any operations of a fiduciary nature in accordance with the laws and regulations in force in the Grand Duchy of Luxembourg, and more generally may promote and implement the incorporation, transformation and reorganisation of any Company, any business, and any branch or firm, and provide any administrative services, book-keeping and register-keeping services.

The Company may acquire and manage any buildings located on the territory of the Grand Duchy of Luxembourg or abroad which enable it directly or indirectly to fulfil its business purpose.

The Company's object is also to acquire participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign entities whether such entities exist or are to be created, by way of subscription, acquisition by purchase, underwriting or by option, sale, exchange or contribution of securities or rights of any kind whatsoever, to hold, manage, control, develop and realize these participations.

The Company may further:

- lend funds in any form, grant any form of security and otherwise assist in any way the entities in which it has a direct or indirect interest, as well as those directly or indirectly connected to the group of which it is a part, including any shareholder, any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

- create, acquire, hold, develop, administer and realize a portfolio consisting of any investment in financial instruments, patents, licences and any interests and rights of any kind.

Within such purpose, the Company may raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature.

Moreover, the Company may carry out any commercial and financial transaction which directly or indirectly serve or is connected to its object or is liable to assist in the fulfilment of its object."

*Fifth resolution*

The sole shareholder approves the new articles of association of the Company, which shall read as follows:

**A. Name - Duration - Purpose - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of "Your Tacs S.A."

**Art. 2.** The Company is established for an unlimited duration.

**Art. 3.** The object of the Company is to perform, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad, any economic advisory services and any accountancy and fiduciary services, including assistance in tax matters, representation by proxy of third parties, domiciliation and fiduciary administration of companies, as well as any activities directly or indirectly connected with carrying out the professions of chartered accountant (expert-comptable), domiciliation agent, statutory auditor (commissaire aux comptes), economic consultant and tax advisor.

The Company may accept any mandate, perform any operations of a fiduciary nature in accordance with the laws and regulations in force in the Grand Duchy of Luxembourg, and more generally may promote and implement the incorporation, transformation and reorganisation of any company, any business, and any branch or firm, and provide any administrative services, book-keeping and register-keeping services.

The Company may acquire and manage any buildings located on the territory of the Grand Duchy of Luxembourg or abroad which enable it directly or indirectly to fulfil its business purpose.

The Company's object is also to acquire participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign entities whether such entities exist or are to be created, by way of subscription, acquisition by purchase, underwriting or by option, sale, exchange or contribution of securities or rights of any kind whatsoever, to hold, manage, control, develop and realize these participations.

The Company may further:

- lend funds in any form, grant any form of security and otherwise assist in any way the entities in which it has a direct or indirect interest, as well as those directly or indirectly connected to the group of which it is a part, including any shareholder, any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

- create, acquire, hold, develop, administer and realize a portfolio consisting of any investment in financial instruments, patents, licences and any interests and rights of any kind.

Within such purpose, the Company may raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature.

Moreover, the Company may carry out any commercial and financial transaction which directly or indirectly serve or is connected to its object or is liable to assist in the fulfilment of its object.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. Within the same municipality, the registered office of the Company may be transferred by resolution of the board of directors. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

**B. Share capital - Shares**

**Art. 5.** The subscribed capital is set at one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) consisting of one thousand (1,000) shares having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association. The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

**Art. 6.** The Company may have one or several shareholders. The death or the dissolution of the sole shareholder (or any other shareholder) shall not lead to the dissolution of the Company.

**Art. 7.** The shares of the Company shall be registered or bearer at the option of the shareholders.

A shareholders' register will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by Article 39 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended. Ownership of registered shares will be established by inscription in said register. Certificates of these recordings shall be issued and signed by two directors upon request of the relevant shareholder.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to appoint one sole proxy to represent the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as the sole owner in relation to the Company.

### C. General meetings of shareholders

**Art. 8.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. If the Company has only one single shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors.

It must be convened following the request of shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital. Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

**Art. 9.** The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Wednesday of May at 12.00 noon each year. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting. The quorum and time-limits provided by law shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Shareholders taking part in a meeting through video-conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient.

Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the proposed resolution, nor an abstention, are void. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting which they relate to.

Resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed with a simple majority of the votes validly cast, unless the item to be resolved upon relates to an amendment of the articles of association, in which case the resolution will be passed with a majority of the two thirds of the votes validly cast.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Article 9 does not apply in case the Company has a sole shareholder.

### D. Board of directors

**Art. 10.** The Company shall be managed by a board of directors consisting of three members at least (who need not be shareholders of the Company). However, if the Company is incorporated by one single shareholder or if it is noted at a shareholders' meeting that all the shares issued by the Company are held by one single shareholder, the Company may be managed by one single director until the first annual shareholders' meeting following the moment where the Company has noted that its shares are held by more than one shareholder. The directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. Directors may be re-elected for successive terms.

The directors are elected by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast. Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

If a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints his successor at the same time.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis until the next general meeting of shareholders, by observing the applicable legal provisions.

**Art. 11.** The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, by facsimile or by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. A director may represent one or more of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken only with the approval of a majority of the directors present or represented at the meeting. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

**Art. 12.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, or by two directors.

**Art. 13.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest.

All powers not expressly reserved by law or by these articles to the general meeting of shareholders fall within the powers of the board of directors.

In accordance with Article 60 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, the daily management of the Company, as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

**Art. 14.** The Company is validly bound vis-à-vis third parties, by the signature of the sole director, or if there is more than one, by the joint signatures of any two directors, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated for specific transactions by either the sole director or by the board of directors.

### **E. Supervision of the Company**

**Art. 15.** The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years. The statutory auditor(s) may be re-appointed for successive terms.

### **F. Financial year - Profits**

**Art. 16.** The accounting year of the Company shall begin on January 1st of each year and shall terminate on December 31st of the same year.

**Art. 17.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by the board of directors by observing the terms and conditions provided for by law.

### G. Liquidation

**Art. 18.** In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

### H. Amendment of the articles of incorporation

**Art. 19.** These Articles of Incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted under the conditions of quorum provided for in Article 67-1 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, and with the unanimous consent of the shareholders.

### I. Final clause - Applicable law

**Art. 20.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended."

#### *Sixth resolution*

The sole shareholder resolves that the registered office of the Company is located at L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

#### *Seventh resolution*

The sole shareholder resolves that the following person is appointed as sole director of the Company for a term to expire at the annual general meeting called to approve the accounts of the accounting year ended 31 December 2008:

- Mr Federico Franzina, private employee, born in Padova (Italy), on 1 April 1961, residing in 11, rue de Wiltz, L-2734 Luxembourg.

#### *Eighth resolution*

The sole shareholder resolves that the following company is appointed as statutory auditor of the Company for a term to expire at the annual general meeting called to approve the accounts of the accounting year ended 31 December 2008:

- Audiex SA, a company existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 65.469.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le deux juin.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Federico Franzina, employé privé, né le 1<sup>er</sup> avril 1961 à Padoue (Italie), demeurant au 11, rue de Wiltz, L-2734 Luxembourg.

Le comparant est l'associé unique de YTACS LUXEMBOURG S.à r.l., une société régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.788, constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée suivant acte notarié en date du 23 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 492 du 25 mai 2005 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 16 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1413 du 19 décembre 2005.

Le comparant, détenant l'intégralité du capital de la Société, prend les résolutions suivantes:

#### *Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social de la Société;
2. Conversion de la Société d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée;
3. Changement de nom de la Société;
4. Changement de l'objet social de la Société;
5. Refonte des statuts de la Société;

6. Siège social de la Société;
7. Nomination du conseil d'administration; et,
8. Nomination d'un commissaire aux comptes.

Après avoir analysé les différents points à l'ordre du jour, le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société par incorporation de résultats reportés à hauteur de quatre-vingt-sept mille cinq cent euros (EUR 87.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un montant de cent mille euros (EUR 100.000,-) par l'émission de huit cent soixante-quinze (875) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent (EUR 100,-) euros chacune.

L'existence de tels résultats reportés de la Société résulte d'une situation financière de la Société qui restera annexé aux présentes.

Toutes les huit cent soixante-quinze (875) nouvelles actions sont attribuées à l'associé unique, prénommé.

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique décide de convertir la Société de sa forme originale de société à responsabilité limitée en une société anonyme, conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

En conformité avec les prescriptions des articles 26-1 et 32-1(5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, un rapport sur la transformation de la Société en société anonyme a été dressé en date du 3 avril 2008 par HRT Révision S.A., réviseur d'entreprises indépendant à Luxembourg-Ville, lequel rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Ce rapport conclut comme suit:

#### *Conclusion*

"Sur base de nos diligences, rien n'est venu à notre attention qui pourrait nous amener à estimer que la valeur des capitaux propres de la Société au 28 février 2008 n'est pas au moins égale à EUR 100.000,00.

Ce rapport est émis uniquement dans le cadre de la transformation de la Société en société anonyme et de l'augmentation de son capital social à EUR 100.000,00 et ne peut être utilisé à d'autres fins sans accord préalable."

L'actionnaire unique déclare et confirme qu'il n'y a pas eu de changements importants depuis la date de l'établissement des comptes sociaux ainsi que du rapport.

#### *Troisième résolution*

L'associé unique décide de changer le nom actuel de la Société de «YTACS LUXEMBOURG S.à r.l.» en «Your Tacs S.A.».

#### *Quatrième résolution*

L'associé unique décide de changer l'objet social de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante:

«La Société a pour objet d'effectuer au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger toutes prestations de conseil économique et tous services comptables et fiduciaires y compris l'assistance en matière fiscale, la représentation par mandat de tiers, la domiciliation et la gestion sous mandat de sociétés ainsi que toutes activités se rattachant directement ou indirectement à l'exercice des professions d'expert-comptable, de domiciliataire, de commissaire aux comptes, de conseil économique et de conseil fiscal.

La Société peut accepter tous mandats, effectuer toutes opérations à caractère fiduciaire conformément aux lois et règlements en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg, et plus généralement peut promouvoir et réaliser la constitution, la transformation et la réorganisation de toute société, affaire, branche d'activité et entreprise ainsi que fournir tous services administratifs, de tenue de livres et de registres.

La Société peut acquérir et administrer tous immeubles situés sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger lui permettant de réaliser directement ou indirectement son objet social.

La Société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit dans des entités luxembourgeoises ou étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par voie de souscription, acquisition par achat, prise ferme ou option, vente, échange ou apport de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, la détention, le contrôle, le développement et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra également:

- accorder des crédits sous toutes formes, se porter caution, garantir sous toutes formes et assister autrement les entités dans lesquelles elle-même a un intérêt direct ou indirect ainsi qu'à celles dépendantes ou se rattachant directement ou indirectement au groupe dont elle fait elle-même partie y compris tout actionnaire ou tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société.

- créer, acquérir, détenir, développer, et mettre un valeur un portfolio se composant de toute autre forme d'investissement dans des instruments financiers, de brevets, licences et de droits de toute nature.

Dans le cadre de son objet la Société peut rassembler des fonds en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature.

En outre, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales et financières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.»

#### *Cinquième résolution*

L'associé unique décide d'adopter les nouveaux statuts de la Société, qui auront la teneur suivante:

### **«A. Nom - Durée - Objet - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination "Your Tacs S.A." (ci-après la "Société").

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** La Société a pour objet d'effectuer au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger toutes prestations de conseil économique et tous services comptables et fiduciaires y compris l'assistance en matière fiscale, la représentation par mandat de tiers, la domiciliation et la gestion sous mandat de sociétés ainsi que toutes activités se rattachant directement ou indirectement à l'exercice des professions d'expert-comptable, de domiciliataire, de commissaire aux comptes, de conseil économique et de conseil fiscal.

La Société peut accepter tous mandats, effectuer toutes opérations à caractère fiduciaire conformément aux lois et règlements en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg, et plus généralement peut promouvoir et réaliser la constitution, la transformation et la réorganisation de toute société, affaire, branche d'activité et entreprise ainsi que fournir tous services administratifs, de tenue de livres et de registres.

La Société peut acquérir et administrer tous immeubles situés sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger lui permettant de réaliser directement ou indirectement son objet social.

La Société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit dans des entités luxembourgeoises ou étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par voie de souscription, acquisition par achat, prise ferme ou option, vente, échange ou apport de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, la détention, le contrôle, le développement et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra également:

- accorder des crédits sous toutes formes, se porter caution, garantir sous toutes formes et assister autrement les entités dans lesquelles elle-même a un intérêt direct ou indirect ainsi qu'à celles dépendantes ou se rattachant directement ou indirectement au groupe dont elle fait elle-même partie y compris tout actionnaire ou tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société.

- créer, acquérir, détenir, développer, et mettre un valeur un portfolio se composant de toute autre forme d'investissement dans des instruments financiers, de brevets, licences et de droits de toute nature.

Dans le cadre de son objet la Société peut rassembler des fonds en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature.

En outre, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales et financières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil d'administration. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

### **B. Capital social - Actions**

**Art. 5.** La Société a un capital social de cent mille euros (EUR 100.000,-) représenté par mille (1.000) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique statuant comme en matière de modification des statuts. La Société pourra, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

**Art. 6.** La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraînera pas la dissolution de la Société.

**Art. 7.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société et y pourra être consulté par tout actionnaire de la Société. Ce registre contiendra toutes les informations requises par l'article 39 de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Le droit de propriété de l'actionnaire sur les actions s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actionnaires. Un certificat, qui devra être signé par deux membres du conseil d'administration, constatera cette inscription et sera délivré sur demande à l'actionnaire.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une action est détenue par plus d'une personne, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle action avant qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique à l'égard de la Société.

### C. Assemblées générales des actionnaires

**Art. 8.** L'assemblée générale des actionnaires dûment constituée représente l'ensemble de tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Si la Société ne possède qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration.

Elle doit être obligatoirement convoquée lorsqu'un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société en fait la demande auprès du conseil d'administration de la Société. Un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peut requérir le conseil d'administration d'ajouter un ou plusieurs points à l'agenda de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes devront être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée avec accusé de réception au moins cinq (5) jour avant la date de l'assemblée.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième mercredi du mois de mai de chaque année à 12.00 heures. Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable luxembourgeois suivant. D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs. Le quorum et le délai de convocation prévus par la loi régissent les avis de convocation et la tenue des assemblées, sauf disposition contraire dans les présentes.

Les actionnaires qui prennent part à l'assemblée par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant leur identification sont censés être présents pour la prise en compte des quorums de présence et de vote. Les moyens de communication susvisés doivent permettre aux personnes participant à l'assemblée de s'entendre l'une et l'autre sans discontinuité et doivent permettre une participation effective de toutes ces personnes à l'assemblée.

Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par procuration écrite, par télécopie ou par tout autre moyen de communication, une copie étant suffisant.

Tout actionnaire peut voter à l'aide des bulletins de vote en l'envoyant par courrier ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui lui auront été envoyés par la Société et qui devront indiquer au moins l'endroit, la date et l'heure de l'assemblée, la proposition soumise au vote de l'assemblée, et pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée.

Les bulletins de vote n'indiquant ni vote en faveur, ni vote contre, ni abstention, seront déclarés nuls. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale à laquelle ils se réfèrent.

Les décisions de toute assemblée générale des actionnaires valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des voix valablement exprimées, sauf lorsque ces décisions portent sur un amendement à apporter aux statuts, auquel cas ces décisions devront être adoptées à la majorité des deux tiers des voix valablement exprimées.

Le conseil d'administration peut déterminer toute autre condition à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et considèrent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation et publication préalable.

L'article 9 ne s'applique pas au cas où la Société n'a qu'un actionnaire unique.

### D. Le conseil d'administration

**Art. 10.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins (qui ne doivent pas être des actionnaires). Toutefois, si la Société est constituée par un seul actionnaire ou s'il est constaté lors d'une assemblée des actionnaires que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée des actionnaires faisant suite au moment de la constatation par la Société que ses actions sont à nouveau détenues par plus d'un actionnaire. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six années et les administrateurs exerceront leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs sortant peuvent être réélus.



Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des voix valablement émises. Tout administrateur peut être démis de ses fonctions à tout moment avec ou sans justification par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des voix valablement émises.

Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner un représentant permanent qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur.

Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une démission ou autrement, un administrateur peut être provisoirement désigné jusqu'à la prochaine assemblée générale, en suivant les dispositions légales qui s'appliquent.

**Art. 11.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un vice-président. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions des actionnaires et du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président préside les assemblées des actionnaires et le conseil d'administration, mais en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration peuvent, par majorité des votes des personnes présentes, provisoirement élire un autre administrateur comme président de cette assemblée ou ce conseil d'administration.

Un avis par écrit, télécopie ou e-mail (pas de signature électronique) contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, dans lequel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment par écrit, télécopie ou tout autre moyen de communication, une copie étant suffisante. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit, par télécopie, par e-mail ou par un autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du conseil d'administration au moyen d'une conférence téléphonique ou d'une vidéoconférence ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre l'une l'autre sans discontinuité et permettant à chacune des personnes participant à cette réunion d'y participer de façon effective. La participation à une réunion se tenant par les moyens de communication susvisés vaut présence personnelle à cette réunion. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont uniquement prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. En cas d'égalité des voix, le président de la réunion a une voix prépondérante.

Le conseil d'administration peut également prendre par voie circulaire des décisions à l'unanimité de ses membres, par écrit, fax ou par tout autre moyen de communication, une copie étant suffisante. L'intégralité sera considéré comme procès-verbal faisant preuve que les décisions ont été adoptées.

**Art. 12.** Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux directeurs. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

**Art. 13.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir adopter les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, à un directeur, agent, gérant ou autre mandataire, actionnaire ou non susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le conseil d'administration détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir.

Le conseil pourra également conférer des pouvoirs par procuration certifiée ou sous seing privé.

**Art. 14.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature de l'administrateur unique, ou s'il y en a plusieurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la (les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature pour des opérations spécifiques aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique.

### E. Surveillance de la Société

**Art. 15.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires qui peuvent être des actionnaires ou non. L'assemblée générale des actionnaires, qui nomme les commissaires, déterminera le nombre, la rémunération et la durée du mandat des commissaires, qui ne peut excéder six ans. Le(s) commissaire(s) peut(ont) être réélu(s) pour un nouveau mandat.

### F. Exercice financier - Bénéfices

**Art. 16.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 17.** Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que le montant atteindra dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société et aussi longtemps qu'il sera maintenu, comme cela est énoncé à l'article 5 des présentes ou comme le capital social pourra le cas échéant être augmenté ou réduit tel que prévu à l'article 5 des présentes.

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, décidera la manière dont le restant des bénéfices annuels nets sera affecté.

Des dividendes provisoires pourront être distribués par le conseil d'administration en observant les dispositions légales.

### G. Liquidation

**Art. 18.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires et qui peuvent être des personnes physiques ou morales. Ils sont nommé(s) par l'assemblée générale qui déterminera les pouvoirs et rémunérations de chaque liquidateur.

### H. Modification des statuts

**Art. 19.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et avec le consentement de tous les actionnaires.

### I. Dernière clause - Loi applicable

**Art. 20.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

#### *Sixième résolution*

L'associé unique décide d'établir le siège social de la Société à L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

#### *Septième résolution*

L'associé unique décide de nommer la personne suivante en tant qu'administrateur unique de la Société pour une période expirant à l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice social qui se terminera le 31 décembre 2008:

- Monsieur Federico Franzina, employé privé, né à Padova (Italie), le 1<sup>er</sup> avril 1961, demeurant au 11, rue de Wiltz, L-2734 Luxembourg.

#### *Huitième résolution*

L'associé unique décide de nommer la société suivante comme commissaire pour une période expirant à l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice social qui se terminera le 31 décembre 2008:

- Audiex SA, une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.469.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci, a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: Federico Franzina et Joëlle Baden.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 juin 2008, LAC/2008/22674. — Reçu douze euros 12,- €.

*Le Receveur ff.* (signé): Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008087355/7241/580.

(080100327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

**Aedon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 56.166.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Aedon S.A.*  
Stéphane Hépineuze  
*Administrateur*

Référence de publication: 2008085335/1084/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS00562. - Reçu 32,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080097178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

---

**Sweet Port S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 55.614.

Le bilan et annexes au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04-07-08.

*Signature.*

Référence de publication: 2008085339/788/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS00852. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080097194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

---

**Kreuz S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 73.895.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière anticipée le 30 mai 2008*

*Résolutions*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2008 comme suit:

*Conseil d'administration:*

Mmes Emanuela Corvasce, employée privée, née le 31.10.1975 à Barletta (BA) Italie, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, administrateur et président;

Stéphanie Wlodarczak, employée privée, née le 25.07.1983 à Lorient (France), demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, administrateur;

MM. Christophe Velle, employé privé, né le 28.10.1974 à Thionville (France), demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, administrateur;

Jonathan Lepage, employé privé, né le 27.08.1975 à Namur (Belgique), demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

*Banque domiciliataire*

*Signatures*

Référence de publication: 2008086917/24/28.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS02791. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080099537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

---

**Rockhouse Société Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 53.377.

Le bilan et annexes au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04-07-08.

Signature.

Référence de publication: 2008085340/788/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS00849. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080097200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

---

**Uvita S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 12, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 131.439.

Le bilan et annexes au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04-07-08.

Signature.

Référence de publication: 2008085342/788/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS00843. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080097203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

---

**Dynasty Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 12, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 95.554.

Le bilan et annexes au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04-07-08.

Signature.

Référence de publication: 2008085343/788/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS00836. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080097207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

---

**European Rail Freight II S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 264.400,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 133.676.

EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 17 juin 2008, l'associé unique a pris note du changement d'adresse du gérant de la Société, Mr. Paul Gunner. A partir du 17 juin 2008 la nouvelle adresse de Mr. Paul Gunner est:

- Pursers Farm Cottage, Pursers Lane, Peaslake, Surrey GU5 9RG, Royaume-Uni

Pour réquisition et publication

Halsey Group S.à r.l.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008086567/6762/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2008, réf. LSO-CS02340. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

---

**Altoras S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 78.571.

Le bilan et annexes au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04-07-08.

Signature.

Référence de publication: 2008085344/788/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS00834. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080097209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

**Achor Time Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer.  
R.C.S. Luxembourg B 73.201.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008085354/1285/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2008, réf. LSO-CS01661. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080097059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

**Logitron International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 49.256.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008085358/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2008, réf. LSO-CS01795. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080097125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

**Coriolus Properties Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 5.112.334,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 109.845.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 25 juin 2008*

Acceptation de la démission, avec effet immédiat, de Monsieur Patrick BOS, gérant de la société.

Nomination, avec effet immédiat, de Madame Catherine PEUTEMAN, employée privée, résidant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, nouveau gérant de la société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2008.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2008086568/7491/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2008, réf. LSO-CS01428. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

**Logitron International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 49.256.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008085359/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2008, réf. LSO-CS01798. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080097127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

**Kiekert Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 425.000,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R.C.S. Luxembourg B 122.405.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2008.

*Pour Kiekert Luxco S.A R.L.*

SGG CORPORATE SERVICES S.A.

*Mandataire*

Signature

Référence de publication: 2008085362/1005/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2008, réf. LSO-CS01780. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080097135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

**Morrison Express Luxembourg GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1360 Luxembourg, Luxair Cargo Center.  
R.C.S. Luxembourg B 43.858.

*Ausserordentliche Generalversammlung unter Privatschrift*

Im Jahre zweitausend und sieben, dem 17. Dezember

Sind die Gesellschafter der Firma MORRISON EXPRESS LUXEMBOURG, GMBH mit Sitz in L-1360 Luxembourg, Cargo Center Luxair, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 43858 zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die MORRISON EXPRESS LUXEMBOURG, GMBH wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen von Notar Norbert Muller mit Amtssitz in Esch an der Alzette am 23.04.1993, veröffentlicht im Amtsblatt Sonderband C Nummer 352 Seite 16888 des Jahres 1993

*Tagesordnung:*

- Rücktritt von einem technischen Geschäftsführer

Die Gesellschaft nimmt den Rücktritt von Herrn Hannspeter Jansen, deutscher Staatsbürger, geboren am 08.10.1944 in Bad Kissingen (D), wohnhaft 241, route de Luxembourg, L-7374 Bofferdange (Luxembourg) als technischen Geschäftsführer an.

*Morrison Express Luxembourg GmbH*

Henry Lim / Danny Tsui-Yuan Chiu / Paul Schang / Stefan Vogt

*Gesellschafter, Director / Geschäftsführer / Geschäftsführer / Geschäftsführer*

Référence de publication: 2008086855/612/25.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2008, réf. LSO-CM07647. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

**PI Europe 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.217.700,39.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 71.260.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PI Europe 1 S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2008085364/267/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS01180. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080097139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

**PG Europe 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.294.351,97.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 71.259.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PG Europe 1 S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2008085365/267/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS01181. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080097141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

**Medicover Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 59.021.

*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire de la Société tenue en date du 13 mai 2008*

1. L'assemblée générale de la Société a décidé de reconduire les personnes suivantes dans leur fonction jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de la Société devant se tenir en 2009 en relation avec les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2008:

- M. Jonas af JOCHNICK, demeurant au 14, avenue de la Réserve, B-1640 Rhode St Genèse (Belgique), administrateur et Président du Conseil d'administration;
- M. Robert af JOCHNICK, demeurant à Torpvägen 5, 183 52 Täby (Suède), administrateur;
- M. Arno BOHN, demeurant au 2, Im Hau, D-79249 Merzhausen (Allemagne), administrateur;
- Mme Margareta NORDENVALL, demeurant au 6, Kloovervagen, S-13336 Saltsjobaden (Suède), administrateur;
- M. Fredrik RAGMARK, demeurant au 34, avenue du Faucon, B-1640 Rhode St Genèse (Belgique), administrateur;
- M. Fredrik STENMO, demeurant au 12, Vendevägen, Lund, S-18131 Lidingö (Suède), administrateur.

2. L'assemblée générale de la Société a décidé de reconduire la société ATRIO S.à r.l., société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 51.442, dans ses fonctions de réviseur d'entreprises de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de la Société devant se tenir en 2009 en relation avec les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2008086576/5047/26.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2008, réf. LSO-CS03666. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

**PI Europe 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 4.793.400,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 87.339.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PI Europe 4 S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2008085366/267/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS01182. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080097143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

**RFS II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 121.864.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 régulièrement approuvés et la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme

*Banque domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2008085369/24/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2008, réf. LSO-CS01732. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080097150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

**Pharminvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2630 Luxembourg, 145, rue de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 8.302.

*Protokoll der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre von Pharminvest S.A. abgehalten am 2. Juni 2008 um 10.00 Uhr in  
Luxemburg*

*Auszug*

Es wurden folgende Beschlüsse gefasst:

1. Herr Beat Lieberherr, Adresse: Beneluxlaan 2a, NL-3446 Woerden, Niederlande wird als Administrateur wiedergewählt. Herr Nico de Boer, Adresse: Beneluxlaan 2a, NL-3446 Woerden, Niederlande wird als Administrateur wiedergewählt. Herr Jürgen Friedrich, Adresse: 145, rue de Trèves, L-2630 Luxembourg, wird als Administrateur und als Administrateur Délégué wiedergewählt. Die vier Mandate laufen jeweils bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung am 1. Juni 2009.

2. Es wurde beschlossen, für das Geschäftsjahr 2008 die Prüfungsgesellschaft KPMG, Luxembourg erneut als Buchprüfungsgesellschaft (Commissaire aux Comptes) zu bestimmen. Das Mandat von KPMG läuft bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung am 1. Juni 2009.

*PHARMINVEST S.A.*

*145, rue de Trèves, L-2630 LUXEMBOURG*

*Dr. Jürgen Friedrich*

*Administrateur Délégué*

Référence de publication: 2008086995/6245/25.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2008, réf. LSO-CS03801. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.